



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Clavans en Haut Oisans  
38 142 Clavans en Haut Oisans

EN DATE DU 12 FEVRIER 2024 à 17H30

**L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février**, le Conseil Municipal de la commune de Clavans en Haut Oisans sous la Présidence de M. Marc CROSLAND, Maire.

**Étaient présents** : Jacques CHAPIRON, Sylvain GÂCHE, Gilbert GARNIER, Marie LECOT, Alain PELLORCE, Serge TOMMASI,

**Absents excusés** : Adrien GARNIER procuration Gilbert GARNIER, Cédric BALME

Serge TOMMASI a été élu secrétaire de séance

**Date de Convocation** : Le 6 février 2024

**Nombre de Conseillers** : En Exercice : 9 Présents : 7 Votants : 8

### ORDRE DU JOUR

- SUBVENTION DETR - PLAN DE FINANCEMENT INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE GEOTHERMIE
- Délibération ajoutée en accord avec les conseillers municipaux :
- ONF-MARTELAGE COUPES 2024

### DELIBERATIONS

#### • OBJET : BÂTIMENT MAIRIE-TRAVAUX TRANCHE II - CHANGEMENT CHAUDIERE-DEMANDE DE SUBVENTION

Après avoir engagé les travaux de rénovation thermique du bâtiment de la mairie (tranche I), il convient de finaliser le financement d'un nouveau système de chauffage.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'analyse réalisée par l'AGEDEN, dans le cadre du changement de la chaudière au fioul du bâtiment de la Mairie.

Suite au retour des études, le choix de l'installation d'une pompe à chaleur à géothermie haut de gamme a été privilégié.

Les entreprises spécialisées (forage et pompe à chaleur) ont été contactées.

Les estimations pour la réalisation du forage s'élèvent à la somme de 28 407 € HT

Celui de l'installation et la mise fonction de la pompe à chaleur 31 487 € HT

Les frais annexes, transport de la foreuse depuis le barrage, le terrassement pour l'accès au terrain, le dégazage de la cuve et sa neutralisation en perlite sont estimés à 2 455 € HT.

Le montant global de l'opération s'élèverait à la somme de 62349 € HT.

Le plan de financement prévisionnel :

Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
FORAGE SONDE GEOTHERMIE		28 407,00 €		
CHAUDIERE POMPE A CHALEUR		31 487,00 €		
TRANSPORT		550,00 €		
DEGAZAGE NEUTRALISATION PERLITE		1 905,00 €		
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		<b>62 349.00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>62 349.00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>



Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied

Monsieur Cédric BALME

Monsieur Gilbert GARNIER

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n°2, s'il le souhaite.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **◇ PARCELLE CAPTAGE DES VIVIERS**

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat des eaux Clavans - Mizoën en 1976, le transfert du patrimoine entre les communes qui n'a pas été réalisé à cette époque, reste à finaliser.

Une rencontre entre les deux communes en présence du géomètre expert, du médiateur de justice et notaire, est programmée au mois d'avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Secrétaire de séance, M. Serge TOMMASI



Bon pour affichage

Le Maire, Marc CROSLAND

